

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 11 octobre à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Tom Whitton, Suzette Bigras, Mario St-Charles
Guillaume Bouvrette, James McAllister, Nathalie Chayer

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

PRÉSENTATION SPÉCIALE

50^e Anniversaire de mariage

Monsieur Raymond Wolfe et Madame Edith Wolfe
Deux-Montagnes (Québec)

Monsieur Mario St-Charles accueille et félicite les jubilaires.

Il relate brièvement l'histoire des jubilaires et leur offre, au nom du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes, une gerbe de fleurs, commémorant la présente célébration. Des photographies sont alors prises. Les jubilaires, ainsi que leurs parents et amis sont ensuite invités à signer le livre d'Or.

65^e Anniversaire de mariage

Monsieur Larry Cool et Madame Mary Cool
Deux-Montagnes (Québec)

Monsieur Mario St-Charles accueille et félicite les jubilaires.

Il relate brièvement l'histoire des jubilaires et leur offre, au nom du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes, une gerbe de fleurs, commémorant la présente célébration. Des photographies sont alors prises. Les jubilaires, ainsi que leurs parents et amis sont ensuite invités à signer le livre d'Or.

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-10-11.271

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié :

- Point retiré : 7.3

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2012, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-10-11.272

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Motion de Félicitations – Monsieur Bob Fordham

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Après plus de 25 ans de bénévolat, monsieur Bob Fordham, résident de Deux-Montagnes, a annoncé sa retraite au sein de l'association sportive de Basketball Deux-Montagnes.

Le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes souhaite donc féliciter et remercier monsieur Fordham pour son leadership, son dévouement et sa grande disponibilité qui font de son apport bénévole global, une remarquable contribution à la qualité de la vie sportive et communautaire de notre ville. Monsieur Fordham a fondé en 1987 et présidé Basketball Deux-Montagnes depuis ce temps, en créant cet organisme qui au fil des ans a bénéficié à plusieurs centaines de deux-montagnaises et deux-montagnais.

Passionné de sport, il a toujours supporté et participé à de nombreux événements sportifs de Deux-Montagnes. Il fut impliqué comme arbitre dans les ligues de balle-molle et a agi comme instructeur pour le Club de Soccer de Deux-Montagnes, le basketball féminin et l'équipe masculine de basketball de l'École secondaire Lake of Two Mountains.

Son implication fut également présente au sein de la Légion Royale Canadienne de Deux-Montagnes, le Club social Heritage et le Club Lions de Deux-Montagnes. Ayant plus d'une corde à son arc, il est de plus chroniqueur sportif dans le journal Community Connections.

Afin de perpétuer et de promouvoir le sport, monsieur Fordham est parvenu à nantir Basketball Deux-Montagnes d'une solide équipe bénévole de soutien afin d'en assurer la continuité au bénéfice des joueurs.

IL EST

Proposé par monsieur Marc Lauzon
et unanimement résolu

2012-10-11.273

Que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes offre ses plus sincères félicitations à l'endroit de monsieur Bob Fordham et le remercie pour sa vaste implication bénévole au grand bénéfice de la vie sportive et communautaire de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.2 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 3 octobre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-10-11.274

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Polyvalente Deux-Montagnes/Gala Excellence	400 \$
Women's Catholic League /Église Holy Family	115 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.3 Suspension provisoire de l'octroi de contrat pour les travaux d'infrastructures

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 décembre 2011, du projet de loi 35 (Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment) ;

CONSIDÉRANT les lacunes du projet de loi 35 ;

CONSIDÉRANT l'annonce du nouveau gouvernement de son intention de modifier le projet de loi 35 d'ici la fin de l'année, de façon à y combler les lacunes ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans les circonstances, de suspendre temporairement l'attribution de contrat pour les travaux d'infrastructures jugés non urgents.

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-10-11.275

DE SUSPENDRE temporairement l'attribution de tout contrat pour les travaux d'infrastructures jugés non urgent, et ce, jusqu'à ce que le gouvernement du Québec comble les lacunes du projet de loi 35.

ADOPTÉE

2.4 Formation d'un comité de sélection pour l'évaluation des soumissions pour l'acquisition de terminaux véhiculaires

CONSIDÉRANT que la ville entend procéder à un appel d'offres par invitation dans le cadre de l'acquisition de terminaux véhiculaires pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que la ville entend évaluer les soumissions selon le système facultatif de pondération et d'évaluation des offres ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-10-11.276

DE FORMER un comité de sélection composé de messieurs Patrick Denis, André Brouillette et d'un technicien du service informatique (Paul Paquette ou Christopher Brown) pour l'évaluation des soumissions pour l'appel d'offres par invitation pour l'acquisition de terminaux véhiculaires pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 19 septembre 2012
- Commission circulation et toponymie du 27 juin 2012

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h40.
4 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 19h49.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de changer certaines normes d'implantation dans la zone R4-26

Madame Suzette Bigras donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de changer certaines normes d'implantation dans la zone R4-26.

Ce règlement aura notamment pour objet de permettre des bâtiments et des habitations contiguës, de diminuer la marge avant et de modifier les coefficients d'occupation du sol (COS) et d'emprise au sol (CES).

5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur l'administration des finances (Règlement n° 1263.06)

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le règlement sur l'administration des finances (Règlement n° 1263.06).

Ce règlement aura notamment pour objet de déléguer au directeur général le pouvoir d'autoriser des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de 15%, sans dépasser 25 000 \$, du coût du contrat suite à un appel d'offres.

5.3 Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Ce règlement aura notamment pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et des règles déontologiques qui doivent guider les employés municipaux.

Le conseiller Tom Whitton présente le projet de règlement.

5.4 Adoption – Premier projet de Règlement n° 1476 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de changer certaines normes dans la zone C1-05

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 août 2012 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet :

- d'autoriser les usages multifamilial d'envergure (H4) et commerce artériel léger (C2) ;
- d'augmenter la hauteur maximale de 2 à 6 étages ;
- de modifier les normes concernant le coefficient d'occupation au sol, le coefficient d'emprise au sol et le % d'espace naturel.

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-10-11.277

D'ADOPTER le Premier projet de Règlement n° 1476 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de changer certaines normes dans la zone C1-05*», tel que déposé.

QU'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

5.5 Avis de motion – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1368 afin de changer l'affectation du lot 3 895 111 (secteur Manoirs de la gare)

Madame Nathalie Chayer donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1368 afin de changer l'affectation du lot 3 895 111 (secteur Manoirs de la gare).

Ce règlement aura pour objet de modifier le Plan d'urbanisme afin de changer l'affectation du lot 3 895 111 (secteur des Manoirs de la Gare) de «conservation» à «habitation».

5.6 Adoption – Projet de Règlement n° 1478 - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1368 afin de changer l'affectation du lot 3 895 111 (secteur Manoirs de la gare)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 octobre 2012 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement aura pour objet de modifier le Plan d'urbanisme afin de changer l'affectation du lot 3 895 111 (secteur des Manoirs de la Gare) de «conservation» à «habitation».

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et majoritairement résolu

2012-10-11.278

D'ADOPTER le projet de Règlement n° 1478 intitulé - «*Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1368 afin de changer l'affectation du lot 3 895 111 (secteur Manoirs de la gare)*», tel que déposé.

QU'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

Pour la proposition	Mario St-Charles Suzette Bigras Tom Whitton Nathalie Chayer
---------------------	--

Contre la proposition	Guillaume Bouvrette James McAllister
-----------------------	---

ADOPTÉE

5.7 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins d’agrandir les limites de la zone R4-55

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins d’agrandir les limites de la zone R4-55 (zone des Manoirs de la Gare).

Ce règlement aura pour objet d’agrandir les limites de la zone R4-55 (zone des Manoirs de la Gare) à même une partie de la zone P1-35, de sorte que la partie boisée des Manoirs de la Gare fasse partie de la zone R4-55.

5.8 Adoption – Premier projet de Règlement n° 1479 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins d’agrandir les limites de la zone R4-55

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné lors d’une séance tenue le 11 octobre 2012 ;

Ce règlement aura pour objet d’agrandir les limites de la zone R4-55 (zone des Manoirs de la Gare) à même une partie de la zone P1-35, de sorte que la partie boisée des Manoirs de la Gare fasse partie de la zone R4-55.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et majoritairement résolu

2012-10-11.279

D’ADOPTER le Premier projet de Règlement n° 1479 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins d’agrandir les limites de la zone R4-55*», tel que déposé.

QU’une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l’heure déterminée par le greffier.

Pour la proposition	Mario St-Charles Suzette Bigras Tom Whitton Nathalie Chayer
---------------------	--

Contre la proposition	Guillaume Bouvrette James McAllister
-----------------------	---

ADOPTÉE

5.9 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification (n° 1454) des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification (n° 1454) des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes.

Ce règlement aura pour objet de prévoir un tarif uniforme de 92 \$ l'heure pour la location des terrains synthétiques par les organismes locaux et régionaux de l'Association régionale de football Laurentides Lanaudière.

5.10 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement.

Ce règlement aura notamment pour objet de limiter ou d'interdire le stationnement des rues avoisinant l'intersection du chemin d'Oka et de la 18^e avenue.

5.11 Adoption – Règlement n° 1467 – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1368 afin de mettre à jour certaines dispositions et de prévoir les secteurs pouvant faire l'objet d'un plan particulier d'urbanisme (PPU)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 17 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet :

- de mettre à jour certaines dispositions ;
- d'introduire des dispositions concernant les 2 zones T.O.D. ;
- de modifier les dispositions concernant les grandes affectations du sol et les densités d'occupation, notamment en faisant dorénavant référence au concept de « unité à l'hectare » ;
- de remplacer les sections 3.1 et 3.3 à 3.7 ;
- de prévoir que le secteur de la Gare Grand-Moulin, de la Gare Deux-Montagnes et de l'entrée ouest (entre la limite de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et la 26^e avenue de part et d'autre du Chemin d'Oka) pourront éventuellement faire l'objet d'un plan particulier d'urbanisme (PPU), et de prévoir les objectifs généraux et spécifiques ;
- de prévoir des orientations concernant le développement durable ;
- de modifier le tableau et les plans suivants :
 - tableau des grandes orientations d'aménagement et les stratégies proposées ;
 - plan concept d'organisation spatiale ;
 - plan des grandes affectations du sol et densités d'occupation ;
 - plan des aires d'interventions particulières.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et majoritairement résolu

2012-10-11.280

D'ADOPTER le Règlement n° 1467 intitulé - «*Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1368 afin de mettre à jour certaines dispositions et de prévoir les secteurs pouvant faire l'objet d'un plan particulier d'urbanisme (PPU)*», tel que déposé.

Pour la proposition	Mario St-Charles Suzette Bigras Tom Whitton Marc Lauzon
Contre la proposition	Guillaume Bouvrette James McAllister Nathalie Chayer

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Septembre 2012

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2012 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 337 123,17 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	636 081,76 \$

6.2 Renflouement du fonds de roulement pour l'acquisition du lot 1 606 249 (217, 9^e avenue)

CONSIDÉRANT que la ville a fait l'acquisition de la propriété située au 217, 9^e avenue ;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, le 10 mars 2011, le règlement d'emprunt n° 1423 pour, notamment, l'acquisition du lot 1 606 249 ;

CONSIDÉRANT l'approbation du règlement n° 1423 par le MAMROT, le 21 septembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-10-11.281

DE RENFLOUER le fonds de roulement à même le Règlement d'emprunt n° 1423, de la somme de 172 500 \$ pour l'acquisition du lot 1 606 249 (217,9^e avenue).

ADOPTÉE

7. Greffe

7.1 Règlement d'emprunt n° 1475 - Dépôt du certificat du résultat du registre.

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 1475.

7.2 Renouvellement du portefeuille d'assurance 2012-2013 avec la MMQ

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec et qu'elle doit renouveler son portefeuille d'assurance pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-10-11.282

DE RENOUELER le portefeuille d'assurance générale 2012-2013 avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la somme de 239 815\$, taxes incluses.

ADOPTÉE

7.3 Bail avec Bell Mobilité concernant le lot 3 236 840 pour l'exploitation d'équipements de télécommunication

Point retiré de l'ordre du jour

8. Ressources humaines

8.1 Confirmation de permanence au service des Travaux publics

CONSIDÉRANT que monsieur José Manolo Liboiron Orellana a terminé sa période de probation ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, datée du 1^{er} octobre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-10-11.283

D'ENTÉRINER la permanence de monsieur José Manolo Liboiron Orellana à titre d'employé permanent au poste de mécanicien au service des Travaux publics, à compter du 26 septembre 2012, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

8.2 Engagement de personnel - Service des communications et projets spéciaux

CONSIDÉRANT le départ d'une employée au Service des communications ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Valérie Sauvé, directrice des communications et projets spéciaux, datée du 24 septembre 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-10-11.284

D'ENGAGER madame Nadine Ferrara, à titre de salariée à l'essai, à compter du 24 septembre 2012, au poste d'adjointe à la directrice des communications et des projets spéciaux, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.192.00.141.

ADOPTÉE

8.3 Engagement de personnel temporaire au Service des loisirs et services communautaires – section loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 26 septembre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-10-11.285

D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.741.01.141.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

9. Urbanisme

9.1 Demande de dérogation mineure – 1052, Charles-Major

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-10-11.286

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété située au 1052, Charles-Major ayant pour objet de régulariser l'implantation d'une piscine semi-creusée à 1m de la ligne latérale au lieu de 1,5m, tel que prescrit par le règlement de zonage.

ADOPTÉE

9.2 Demandses d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-10-11.287

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	309, 27 ^e avenue (Lot 1 974 147)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale de type cottage d'une superficie de 130m ² . Le revêtement extérieur de la résidence sera recouvert entièrement d'un déclin de bois «goodfellow» de couleur jaune pâle. Les contours des portes et fenêtres seront de couleurs blancs.
B)	262, 26 ^e avenue (Lot 5 118 226)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale de type cottage d'une superficie de 92m ² . Le revêtement extérieur de la façade principale sera entièrement recouvert de brique «permacon» de couleur gris «calcaire» ou gris «signa onyx». Le revêtement des faces latérales et arrière sera recouvert d'un déclin d'aluminium de couleur gris.
C)	908-908B, rue Raby (Lot 1 973 304)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence trifamiliale d'une superficie de 10,4m de largeur par 12,10m de profondeur. Le revêtement extérieur de la façade principale sera entièrement recouvert de brique «permacon» de couleur gris «Lennox». Le

	revêtement des faces latérales et arrière sera recouvert d'un déclin d'aluminium de couleur kaki.
D) 248, 26 ^e avenue (Lot 1 605 867)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement en déclin de bois de la façade principale par un revêtement de type CanExel de couleur beige.

ADOPTÉE**10. Travaux publics****10.1 Option de renouvellement du contrat de cueillette et transport des matières résiduelles, des matières récupérables, des résidus verts et de gros rebus pour la saison 2012/2013**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 18 septembre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-10-11.288

DE RENOUVELER avec l'Entreprise Sanitaire FA., le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables, des résidus verts et des gros rebuts, selon le bordereau d'appel d'offres pour la période du 15 octobre 2012 au 14 octobre 2013, pour la somme de 707 800 \$, incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.451.10.446.

ADOPTÉE**10.2 Adjudication de contrat pour la fourniture d'abrasifs pour le sablage des rues de la ville pour l'année 2012/2013 (Appel d'offres GT2012-019)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour la fourniture d'abrasifs pour le sablage des rues ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 20 septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que deux fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 1^{er} octobre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-10-11.289

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'abrasifs pour le sablage des rues de la ville pour l'année 2012/2013 à Transport Boucher Ltée., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 17 522,19 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-019). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.331.00.622.

ADOPTÉE

10.3 Adjudication de contrat pour la fourniture d'huile à chauffage pour les bâtiments de la ville pour l'année 2012/2013 (Appel d'offres GT2012-020)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour la fourniture d'huile à chauffage pour les bâtiments ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 27 septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que trois fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 2 octobre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-10-11.290

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'huile à chauffage pour les bâtiments de la ville pour l'année 2012/2013 à Paul Grand-Maison inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 24 571,91\$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-020). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste objet 632.

ADOPTÉE

10.4 Adjudication de contrat pour la fourniture de diesel n°1 pour les véhicules moteurs de la ville pour l'année 2012/2013 (Appel d'offres GT2012-021)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour la fourniture de carburant diesel ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 27 septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que trois fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 2 octobre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-10-11.291

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de diesel n°1 pour les véhicules moteurs de la ville pour l'année 2012/2013 à Paul Grand-Maison inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 52 290,63 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-021). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste objet 631.

ADOPTÉE

10.5 Adjudication de contrat pour le nettoyage des puisards (GT2012-022)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 6 fournisseurs pour le nettoyage des puisards ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 9 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 9 octobre 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-10-11.292

D'ACCORDER le contrat pour le nettoyage des puisards à National Vacuum Services Municipaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 57 484 \$ incluant les taxes, pour une période de 3 ans, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-022). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.415.00.521.

ADOPTÉE

10.6 Contrat avec PG Solutions pour la fourniture et l'installation d'un module supplémentaire au logiciel de gestion municipal

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 2 octobre 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-10-11.293

DE CONCLURE un contrat avec PG Solutions pour la fourniture et l'installation d'un module supplémentaire au logiciel de gestion municipal, pour la somme de 16 820,84 \$ incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.414.

ADOPTÉE

11. Incendies

11.1 Adjudication de contrat pour la fourniture et la livraison d'un système d'air respirable pour le Service de sécurité incendie (Appel d'offres SI2012-003)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour la fourniture d'un système d'air respirable ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 27 septembre 2012;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Ron Hunt, directeur au Service de sécurité incendie en date du 2 octobre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-10-11.294

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et la livraison d'un système d'air respirable pour le Service de sécurité incendie à La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 46 852,31 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (SI2012-003). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.225.00.725.

ADOPTÉE

11.2 Adjudication de contrat pour la fourniture et la livraison d'un véhicule VUS 2013, pour le Service de sécurité incendie (Appel d'offres SI2012-004)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 8 fournisseurs pour la fourniture d'un véhicule VUS 2013.;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 27 septembre 2012;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 2 octobre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-10-11.295

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et la livraison d'un véhicule VUS 2013, pour le Service de sécurité incendie, à Blainville Ford, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 45 841,68 \$ incluant les taxes et l'échange du véhicule Dodge Caravan 2005, suivant les documents d'appel d'offres (SI2012-004). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.225.00.725.

ADOPTÉE

12. Loisirs et Services communautaires

12.1 Politique de remboursement pour les jeunes à des activités sportives

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Piché, directeur du Service des Loisirs et services communautaires, daté du 27 septembre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-10-11.296

DE MODIFIER la Politique de remboursement pour les jeunes à des activités sportives de la façon suivante :

- **Pour les organismes sportifs locaux accrédités par la ville**

La somme de 25\$/par année/par joueur résident à Deux-Montagnes est remise à l'organisme sportif local. En retour l'organisme réduit les frais d'inscription du même montant.

- **Pour les organismes sportifs régionaux accrédités par la ville**

La somme de 25\$/par année/par joueur résident à Deux-Montagnes peut être remboursée aux parents sur présentation d'un reçu obtenu pour le paiement d'une inscription ou à partir d'une liste fournie par l'organisme sportif régional.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

12.2 Modification au Programme d'assistance financière pour les athlètes de performance

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Piché, directeur du Service des Loisirs et services communautaires, daté du 27 septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer la Politique d'assistance financière pour les athlètes de performance (P.95.09) ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-10-11.297

D'ADOPTER le Programme d'assistance financière pour les athlètes de performance, tel que déposé.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

12.3 Légion Royale Canadienne - Autorisation à tenir un barrage routier le 27 octobre 2012 à l'intersection du boul. des Promenades et 28^e avenue ou du chemin d'Oka et 20^e avenue

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier par Légion Royale Canadienne ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis serviront à maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 27 septembre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-10-11.298

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier par la Légion Royale Canadienne, le samedi 27 octobre 2012, à l'angle du boul. des Promenades et 28^e avenue si les travaux sont terminés ou de la 20^e avenue et du chemin d'Oka entre 8h30 et 16h30, afin de recueillir des

fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

12.4 Versement d'aide financière à la Fondation de l'Hôpital St-Eustache (Campagne de financement 2011-2016)

CONSIDÉRANT l'entente entre la Ville et la Fondation de l'Hôpital St-Eustache d'une durée de 5 ans au sujet d'une campagne majeure ;

CONSIDÉRANT que dans ladite entente, il est question d'appui financier débutant en 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu de verser à la Fondation de l'Hôpital Saint-Eustache un montant annuel de 7 046 \$ pendant 5 ans ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-10-11.299

D'OCTROYER une assistance financière de 7 046 \$ à la Fondation de l'Hôpital Saint-Eustache. Ce montant représente la contribution 2012 selon l'entente entre la Ville de Deux-Montagnes et la Fondation de l'Hôpital Saint-Eustache.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.593.00.970.

ADOPTÉE

12.5 Versement d'aide financière - «Club Lions Deux-Montagnes» pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2013

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-10-11.300

D'OCTROYER une aide financière de 4 200 \$ au Club Lions Deux-Montagnes pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2013, le 26 janvier 2013.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

13. Deuxième période de questions spécifiques

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h18.
5 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h30.

14. Levée de la séance

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-10-11.301 DE LEVER la présente séance à 20h30.

Signé *Marc Lauzon*

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier